



PRÉFET DE L'EURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la réglementation, des élections, du commerce
et de l'utilité publique
Affaire suivie par Isabelle ELUAU
Tel : 02 32 78 28 20
Courriel : isabelle.eluau@eure.gouv.fr

Evreux, le 15 AVR. 2014

Le Préfet de l'Eure

à

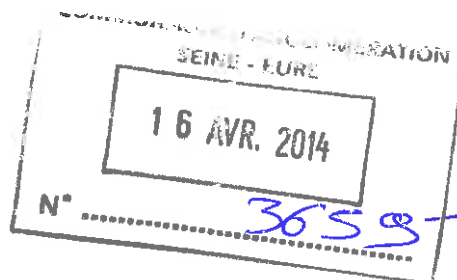
Monsieur le Président
De la Communauté d'Agglomération
Seine-Eure

*AB
C. V. Fabien
FF*

Objet : Déclaration d'utilité publique et de cessibilité – Aménagement de la zone d'aménagement concerté « ECOPARC 3 » – Commune d'Heudebouville

J'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté préfectoral D1/B1/14/303 du 14 avril 2014 déclarant d'utilité publique, l'aménagement la zone d'aménagement concerté « ECOPARC 3 » ainsi que l'arrêté D1/B1/14/304 du 14 avril 2014 déclarant cessibles au profit de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, les terrains nécessaires à la réalisation du projet susvisé, sur le territoire de la commune d'Heudebouville.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article 2 de l'arrêté de cessibilité qui indiquent que l'arrêté doit être notifié individuellement à chaque propriétaire des terrains situés dans l'emprise du projet, sous pli recommandé avec accusé réception.



pour le préfet et par délégation,
l'adjoint au chef de bureau,

[Signature]
Nadir MILIANI